

Vivre aux Noës

Flash municipal d'information - Mai 2023

226

FÊTE DES NOËS DU 2 JUILLET

Inscription au vide-greniers **en mairie** :

- **mardi 9 mai de 9h à 16h30 pour les Noyats**
(7€ le 1^{er} emplacement de 3m puis, 9€ pour les suivants)

- à partir du **mercredi 10 mai de 9h à 16h30**
pour les personnes extérieures (9€ par emplacement de 3m)

Lors de votre inscription, merci d'apporter une copie de votre carte d'identité (pour tous) et, pour les Noyats, un justificatif de domicile de - 3 mois.

SÉJOUR INTERGÉNÉRATIONNEL

Pour les enfants de 9 à 16 ans et les seniors + 62 ans, Noyats
du 22 au 29 juillet 2023

au chalet « Les glaciers » au village des 2 Alpes

Inscription jusqu'au mardi 30 mai (nombre de places limité)
Renseignements et réservation au 03 25 78 49 18

PETIT DÉJEUNER TROC'TOUT

Le Conseil Citoyen et la ville vous proposent un petit déjeuner
Mercredi 24 mai 2023 à l'Espace Bel Air

Venez en famille, entre amis ou voisins, partager un moment agréable autour d'un buffet et venez troquer (ou pas) ce qui ne vous sert plus et emporter ce qui vous plaît.

Ouvert à tous les Noyats - entrée libre.

CANTINE & ACCUEIL DE LOISIRS - ESPACE SAINT-LOUP

INSCRIPTION OBLIGATOIRE ET FACTURATION PAR MAIL :

espace.saintloup@lesnoes.com

Plus d'informations au 03 25 78 49 18

Pour le mois de mai, inscription entre le 12 et le 29 avril

Pour les vacances d'été, pré-inscription entre
le 24/04 et le 05/05 avant 18h

ATTENTION : fermeture de l'ACM du 31/07 au 25/08

À NOTER

- ✓ **Lundi 1^{er} mai** : vide-greniers organisé par l'association du Mont Saint-Loup
- ✓ **Samedi 24 juin** : escapade partagée à Essoyes
- ✓ **Dimanche 25 juin** : concert d'été, salle P. Rat
- ✓ **Dimanche 2 juillet** : fête des Noës

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Gaëlle GRIVOIS, référente parcours pour le Programme de Réussite Éducative initié par Troyes Champagne Métropole, vous **reçoit sur rendez-vous**. Elle vous expliquera le fonctionnement de ce dispositif qui permet un accompagnement global adapté à la situation scolaire, sociale et familiale de l'enfant.

Accueil, sur rendez-vous uniquement
pris au **06 74 51 14 07**,
lundi 22 mai 2023 de 14 h à 16 h
à l'Espace Saint-Loup

CIMETIÈRE

La commune lance une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Une première constatation aura lieu le mardi 16 mai 2023 à partir de 10h au cimetière des Noës.

Vous pouvez consulter la liste des concessions présumées à l'abandon sur les portes du cimetière, sur la porte d'entrée de la mairie, sur le panneau d'affichage extérieur à côté de la mairie.

RÉUNION DE QUARTIER

Vous avez des questions ? Vous souhaitez rencontrer vos élus ? Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal répondront à vos questions, écouteront vos suggestions et vous informeront des projets, le **Samedi 13 mai 2023 de 10h à 12h**, salle Roger DUJEANCOURT, 13 rue de la République



INSCRIPTION ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Pour la saison 2023 / 2024, l'École Municipale de Musique vous proposera 5 cours :

- éveil musical ;
- initiation musicale ;
- formation musicale en cours collectifs ;
- formation instruments en cours individuels ;
- formation adulte, perfectionnement instrument.

Dossier d'inscription en ligne sur le site internet de la ville à partir du lundi 12 juin et salle Michel Joly, 13 rue de la République de 17h à 19h le lundi 11 septembre 2023.

FÊTE DES VOISINS DU 2 JUIN

Vous avez jusqu'au lundi 22 mai pour vous inscrire.

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin d'inscription lors de la distribution de ce flash, n'hésitez pas à venir à l'accueil de la mairie ou téléchargez la demande sur le site internet.

TAXE D'HABITATION

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative (y compris les parkings, caves...). Vous avez jusqu'au **30 juin 2023** pour déclarer sur le site des impôts (onglet bien immobilier) votre/vos bien(s)

"À L'ABORD'ÂGE !"

Rendez-vous de mai 2023 à l'Espace Bel Air

Gratuit sur inscription obligatoire au 03 25 78 49 18

avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'ANCT et de la Cité Éducative

Paroles de Parents	Vendredi 12 mai 9h - 10h30	Espace Parents Échanges, information, partage sur le thème résolutions de conflits, fratrie, en collaboration avec l'A.J.D. (Association Jeunesse et Détente)
Paroles de Parents	Vendredi 19 mai 9h - 10h30	Espace Parents Échanges, information, partage sur le thème du « Bee wrap », présentation et utilisation

L'Association de Les Noës Loisirs organise sa fête

**Samedi 13 et dimanche 14 mai 2023
de 14h à 18h, salle Pierre RAT**

Exposition permanente, peinture artistique et décorative, peinture sur soie, couture, cartonnage artistique.
Prestations tout au long de l'après-midi avec de la danse orientale, en ligne, flamenco, gym fit, body barre, boxe, qi gong, musique.
Renseignements sur les 25 activités proposées - entrée libre.



GRAÏNOTHÈQUE

Un principe simple :
Une boîte, des graines récoltées dans le jardin
Prenez, déposez, échangez ...
et récupérez aussi du compost !
Venez avec un contenant (seau, sac...) pour en faire profiter vos plantations

Jeudi 11 mai 2023 de 14 h à 15 h 30
Salle Jacques BEZANÇON
Prochain rdv le 8 juin 2023

Réservé aux Noyats

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2023

Jean-Pierre ABEL, Maire des Noës-près-Troyes, les membres du Conseil Municipal, la section des Noës de l'Union Nationale des Combattants, le Conseil Municipal Jeune, vous invitent à honorer de votre présence la cérémonie du **78^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945**

LUNDI 8 MAI 2023

Rassemblement à 11h, à l'angle des rues Lamartine et 8 mai, Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité, salle Roger Dujeancourt

RÈGLES DE BON VOISINAGE !

Tailles des haies :

Les habitants doivent entretenir les haies, arbres et arbustes qui dépassent de leurs propriétés, sur le domaine public (trottoirs, rues), ainsi que sur les propriétés voisines.

Ces derniers peuvent être sources de gêne (humidité, manque de luminosité ou de visibilité, risque pour les usagers des trottoirs...). Pour l'élimination des déchets verts, utilisez le conteneur spécifique.

Bricolage et Jardinage :

Par arrêté préfectoral du 22/07/2008 les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, rabots, scies... **ne peuvent être effectués que :**

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

les dimanches et jours fériés : interdit

Brûlage :

La destruction par le feu de déchets ou matières est interdite de manière permanente et en tout lieu.

Cette interdiction concerne notamment les pneus, huiles de vidange, produits chimiques, piles et batteries, déchets industriels, déchets ménagers, ordures ménagères, matières plastique, **papiers et cartons, textile, bois, déchets biodégradables, déchets verts de jardins, vergers et potagers, résidus de la taille des haies et des arbres.**

Nourrissage des pigeons :

Interdit par la loi (Règlement Sanitaire Départemental)

de jeter ou déposer des graines en tous lieux publics, voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble.

Si vous y contrevenez, vous vous exposez à

une contravention de 3^e classe : 68 €.

CONCOURS COMMUNAL ET DÉPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT

Vous avez jusqu'au lundi 26 juin pour retourner vos bulletins.

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin d'inscription lors de la distribution du flash du mois d'avril, n'hésitez pas à faire une demande à l'accueil de la mairie.

